

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Chaumont, le 16 novembre 2020

Continuité du portage de repas à domicile

Qui peut bénéficier de ce service ?

- Toute personne de 60 ans résidant dans l' Agglomération de Chaumont, vivant seule ou en couple, et éprouvant des difficultés à préparer ses repas.
- Les personnes handicapées vivant seules et justifiant d'un taux d'invalidité de 80%.
- Les personnes convalescentes et vivant seules
- L'accès au service doit être justifié par un certificat médical.

Comment sont transportés les repas ?

- La « liaison froide » offre toutes les garanties d'hygiène, de présentation et de valeur nutritive, du conditionnement des préparations à leur consommation.
- Les repas, transportés dans des véhicules réfrigérés, se présentent sous forme de barquettes thermo-scellées, légères et facilement manipulables.
- Juste un réfrigérateur et un four micro-ondes sont nécessaires.
- La livraison des repas couvre les besoins alimentaires du Lundi au Dimanche, suivant un planning défini avec le bénéficiaire.

Quel type de repas ?

- Les repas sont élaborés en tenant compte du régime alimentaire de la personne (normal, diabétique, sans sel, hypocalorique, etc.)
- Différentes textures sont proposées: normale, hachée, moulinée, mixée.
- Le repas comporte 1 potage, 1 hors d'oeuvre, 1 plat protidique, 1 garniture, 1 fromage ou laitage, 1 dessert.
- A la demande, un dîner peut être ajouté en sus, ainsi que le pain.
- Les menus sont établis chaque semaine et prennent en compte les aversions de goût.

Quel est le prix des repas ?

- Le prix du repas est calculé en fonction des revenus de la personne, et d'un taux d'effort selon la situation familiale et le nombre de repas quotidien.
- Pour 2020, le prix du repas, livré :
 - pour une personne seule et un revenu inférieur à 756€/mois est de 5,78€
 - pour les revenus les plus élevés 10,98€.
- Des aides peuvent être accordées par les caisses de retraites, ou encore dans le cadre de l' Allocation Personnalisée d'Autonomie.
- Renseignements et inscriptions au 03 25 31 70 00

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Chaumont, le 16 novembre 2020

Continuité du portage de repas à domicile

Chiffres

- 2019 : 40.000 repas à l'année
- 2020 : 46.000 repas (prévisionnel)
- Environ 4.000 repas mensuels
- Prévisionnel novembre 2020 : 3 906 repas
- 20 bénéficiaires de plus depuis le 1^{er} confinement
- Passage de 165 à 185 bénéficiaires
- Gros surplus à partir du 1^{er} confinement
- Fidélisation de la clientèle depuis le 1^{er} confinement

Ressources

- 16 communes concernées à ce jour (Laville-aux-Bois, Treix, Bologne, Riaucourt, Brethenay, Sarcicourt (Jonchery), Gillancourt, Villiers-le-Sec, Montsaon (Semoutiers), Neuilly-sur-Suize, Crenay, Foulain, Luzy-sur-Marne, Chamarandes-Choignes, Chaumont et Froncles)
- 5 agents au total sur le terrain (3 pour le secteur de Chaumont, 1 pour les communes de l'Agglomération de Chaumont et 1 spécifique à Froncles)
- 5 véhicules de service (4 qui tournent + 1 de secours)

Protocole sanitaire COVID-19

- Utilisation de gel hydro alcoolique à chaque intervention
- Désinfection complète des agents à chaque passage chez un bénéficiaire
- Renforcement du nettoyage de la chambre froide
- Nettoyage quotidien de la caisse de transport, du véhicule de service et de l'habitable

Contact presse

Charlène MAURIVARD
Chargée de communication
Agglomération de Chaumont
Mail : cmaurivard@agglo-chaumont.fr
Tél. 06.08.40.80.73

Informations et inscriptions

Christophe SIVADE
Responsable du service Portage de repas à domicile
Centre Intercommunal d'Action Sociale
Agglomération de Chaumont
Mail : csivade@agglo-chaumont.fr
Tél. 03.25.31.70.00